

# Charte de la Web Radio du lycée André Theuriet « Radio Theuriet »

La Web Radio est placée sous l'autorité du proviseur, qui en est le directeur de la publication.  
Tout participant doit respecter les règles suivantes sous peine de sanctions disciplinaires ou judiciaires.

## Je respecte :

- toutes personnes humaines
- la vie privée
- la législation en vigueur en matière de lutte contre toutes formes de discriminations
- les principes de laïcité et de neutralité du service public
- l'interdiction de publicité à des fins commerciales

## Je fais attention à ce que je dis !

- Correction dans mes propos à l'antenne
- Pas d'injure
- Pas de mensonge
- Pas de diffamation
- Pas d'atteinte à l'image du lycée



## Des règles nationales :

Chaque participant doit respecter les règles déontologiques liées à la radiodiffusion en France et publiées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Ces règles soulignent les obligations liées à :

- La vie publique
- L'honnêteté de l'information
- Les droits à la personne
- La protection de l'enfance et de l'adolescence

## Enregistrement de la voix et de l'image :

Chaque participant se voit informé de l'utilisation de sa voix et potentiellement de l'image en fonction des projets. Des autorisations seront signées au préalable par les participants.

## La loi :

Les lycéens doivent être conscients que leur responsabilité est pleinement engagée devant les tribunaux tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs non émancipés, la responsabilité est reportée aux parents.